

**«4. Membres**

Le comité est formé de 12 membres désignés de la façon suivante :

1<sup>o</sup> six membres nommés par l'Association provinciale des Agences de Sécurité (A.P.A.S.);

2<sup>o</sup> six membres nommés par Les Métallurgistes unis d'Amérique, local 8922. ».

**2.** Le présent règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le gouvernement.

43834

**A.M., 2005****Arrêté numéro 2005-003 du ministre de la Santé et des Services sociaux pour la désignation d'un centre de dépistage du cancer du sein en date du 22 février 2005**

Loi sur l'assurance maladie  
(L.R.Q., c. A-29)

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,

VU le paragraphe *b.3* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., c. A-29);

VU le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *o* de l'article 22 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (R.R.Q., 1981, c. A-29, r.1);

VU la désignation, par l'arrêté ministériel du 24 avril 1998, de centres de dépistage du cancer du sein, dont le centre suivant pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec :

«Centre hospitalier régional de Trois-Rivières  
731, rue Sainte-Julie  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 1Y1 »

VU le transfert par le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières de ses activités de dépistage du cancer du sein vers son installation Pavillon Sainte-Marie, située au 1991, boulevard du Carmel, à Trois-Rivières ;

## ARRÊTE :

Est retranchée du dispositif de l'arrêté ministériel du 24 avril 1998, pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, la désignation du centre de dépistage du cancer du sein suivant :

«Centre hospitalier régional de Trois-Rivières  
731, rue Sainte-Julie  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 1Y1 »

Est désigné, pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le centre de dépistage du cancer du sein suivant :

«Centre hospitalier régional de Trois-Rivières  
Pavillon Sainte-Marie  
1991, boulevard du Carmel  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Z 3R9 »

Québec, le 22 février 2005

*Le ministre de la Santé et des Services sociaux,*  
PHILIPPE COUILLARD

43874